

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 01 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
8	7	7

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET et Jacques PIBAROT
Yves CAYROCHE absent.

Renée HEIM a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2025 est approuvé.

1- Budget Principal :

Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Compte Administratif :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations réalisées en 2024	415 308.45	606 697.59
Affectation du Résultat de 2023		854 533.63
intégration résultat budget CCAS		10 858.48
Résultat de Clôture 2024	415 308.45	1 472 089.70
RESULTAT		1 056 781.25
<u>Investissement</u>	Dépenses	Recettes
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations réalisées en 2024	269 525.04	368 680.00
Affectation du Résultat de 2023	106 164.32	
Résultat de Clôture 2024	375 689.36	368 680.00
Résultat 2024	7 009.36	
Reste à Réaliser	100 000.00	67 000.00
RESULTAT	40 009.36	

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte administratif 2024.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation du résultat :

<i>A partir des données extraites du Compte Administratif,</i>		
<i>Monsieur Le Maire donne communication aux membres de l'Assemblée des résultats du Compte Administratif 2024 qui s'établissent comme suit :</i>		
<u>section de fonctionnement :</u>		
Excédent reporté :		854 533.63 €
Résultat des opérations propres à l'exercice :		191 389.14 €
Intégration du résultat du budget du CCAS		10 858.48 €
Excédent de fonctionnement de clôture :		1 056 781.25 €
<u>section d'investissement :</u>		
Déficit reporté:		106 164.32 €
Résultat des opérations propres à l'exercice :		99 154.96 €
Déficit cumulé :		7 009.36 €
Reste à Réaliser :	Dépenses d'investissement :	100 000.00 €
	Recettes d'investissement :	67 000.00 €
Déficit cumulé :		40 009.36 €
<i>Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal</i>		
DECIDENT :		
- d'inscrire, section de fonctionnement, en recette,		
	Excédent antérieur reporté, Article 002 :	1 016 771.89 €
- d'inscrire, section d'investissement, en dépenses,		
	Déficit antérieur reporté, Article 001 :	7 009.36 €
- d'inscrire, section d'investissement, en recette,		
	pour combler le déficit, Article 1068 :	-40 009.36 €

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Compte de Gestion 2024 du Budget Principal :

Le Compte de gestion du receveur est en accord avec le compte administratif, il n'appelle aucune observation ou remarque.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif 2025 :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	206 800.00	002	Excédent reporté	1 016 771.89
012	Charges de personnel	119 000.00	70	Ventes de Produits et Services	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	481 300.00	73	Impôts et Taxes	232 000.00
66	Charges Financières	1 000.00	74	Dotations et Participations	295 430.00
67	Charges Exceptionnelles	900.00	75	Autres produits de gestion courante	35 798.11
022	Dépenses imprévues	0.00	013	Atténuation de charges	0.00
023	Virement à section d'investissement	730 000.00	77	Produits exceptionnels	0.00
014	Atténuation de produits	43 000.00	76	Produits financiers	0.00
042	Opération d'ordre	0.00	042	Opération d'ordres	0.00
TOTAL		1 582 000.00	TOTAL		1 582 000.00
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'inv. reporté	7 009.36	1068	Réserves	40 009.36
13	subvention d'investissement	0.00	10	Dotations, fonds divers	29 990.64
16	Remboursements d'emprunts	990.64	13	Subventions d'investissement	302 000.00
20	Immobilisations Incorporelles	0.00	16	Emprunts	0.00
21	Immobilisations Corporelles	186 000.00	021	Virement de section fonctionnement	730 000.00
23	Immobilisations en cours	908 000.00	001	Excédent antérieur reporté	0.00
040	Opération d'ordre	0.00	040	Opération d'ordre	0.00
TOTAL		1 102 000.00	TOTAL		1 102 000.00

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Programme d'investissement 2025 :

Restes à réaliser de 2024			
DEPENSES		RECETTES	
travaux électricité église	20 000.00 €	subvention du Département - garage	67 000.00 €
Maitrise œuvre + études salle polyvalente	80 000.00 €		
TOTAL dépenses RAR	100 000.00 €	Total recettes RAR	67 000.00 €
prévisions 2025			
mur du Bouchet	32 000.00 €		
mur Bibliothèque	6 000.00 €		
amphithéâtre	34 000.00 €		
maisons des aînés	20 000.00 €		
Cimetière de Planzalles (cloture + ossuaire)	40 000.00 €		
reliures	2 000.00 €		
portail + cloture garage	6 000.00 €		
panneaux de voirie + radars pédagogique	11 000.00 €		
matériel et outillage	5 000.00 €		
matériel pour évènements culturel	10 000.00 €		
aménagement salle polyvalente	828 000.00 €	DETR Salle	117 000.00 €
*travaux = 795 000 €		Fonds Verts	78 000.00 €
* mission SPS = 6200 €		Région	40 000.00 €
* mission contrôle = 5300 €			
* mission OPC = 15000€			
TOTAL des prévisions dépenses	994 000.00 €	TOTAL des prévisions recettes	235 000.00 €

Travaux de voirie - goudrons - 2025	
* mur le Théron	40 000.00 €
*mur Quartier Veyrat	47 000.00 €
* route de Bournavette	7 000.00 €
* route du Mas de l'Ayre	31 000.00 €
* route du Mas de Moulin	13 000.00 €
* La Chabertarié	15 000.00 €
* Les Esparrans	10 000.00 €
* Bourdit	18 000.00 €
* Route de la Lauze	19 000.00 €
* Pont de Nogeirois	19 000.00 €
TOTAL des travaux prévus avec le SIVU	219 000.00 €
Participation Budget de l'eau	194 000.00 €

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Vote des taxes locales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux de 2023

VOTE les taux suivants :

Taxe Foncière Propriété Bâtie :	35,98 %
Taxe Foncière Propriété Non-Bâtie :	40,67 %
Taxe d'Habitation :	18,99 %

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Vote des subventions aux associations :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des courriers de demandes de subventions des associations au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions suivantes, au titre de l'année 2025 :

Le Gap	600.00 €	Foyer Rural Pourcharesses	200.00 €
Sté de chasse	600.00 €	FSE - Collège Villefort	200.00 €
Les Vieilles Roues Cévenoles	600.00 €	Ski club des Monts Cévenols	200.00 €
La Grange aux Livres	600.00 €	Ecole de Pétanque Villefortaise	80.00 €
Les Lucioles	600.00 €	Cercles des Arts martiaux Pourcharessois	100.00 €
Jours de Fêtes	600.00 €	Les Chats de Serge	200.00 €
ADMR Villefort - micro-crèche	2 400.00 €	Club Alpin Français Hautes Cévennes Mont Lozère	100.00 €
APE - école de Vielvic	1 940.00 €	Ski club Génolhac	100.00 €
Amicale Pompiers Génolhac	200.00 €	Sous des Ecoles Villefort	100.00 €
Amicale Pompiers Villefort	200.00 €	Les Jeunes Sapeurs Pompiers Villefort	100.00 €
Karting cross Villefort	200.00 €	Le Souvenir Français	80.00 €

Pour :6

Contre : 0

Abstention : 1

2- Budget de l'eau :

Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Compte Administratif :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent
Opérations réalisées en 2024	29 364.80	20 389.61
Affectation du Résultat de 2023		6 160.06
Résultat de Clôture 2024	29 364.80	26 549.67
RESULTAT	2 815.13	
<u>Investissement</u>	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent
Opérations réalisées en 2024	43 097.30	15 493.87
Affectation du Résultat de 2023		104 688.16
Résultat de Clôture 2024	43 097.30	120 182.03
Résultat 2024		77 084.73
Reste à Réaliser	93 000.00	0.00
RESULTAT	15 915.27	

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte administratif 2024.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation de résultat :

<i>A partir des données extraites du Compte Administratif,</i>		
<i>Monsieur Le Maire donne communication aux membres de l'Assemblée des résultats du Compte Administratif qui s'établissent comme suit :</i>		
<u>section de fonctionnement :</u>		
Excédent reporté :		6 160.06 €
Résultat des opérations propres à l'exercice :		-8 975.19 €
Déficit de fonctionnement de clôture :		-2 815.13 €
<u>section d'investissement :</u>		
Excédent reporté :		104 688.16 €
Résultat des opérations propres à l'exercice :		-27 603.43 €
Excédent cumulé		77 084.73 €
Reste à Réaliser :	Dépenses d'investissement :	93 000.00 €
	Recettes d'investissement :	0.00 €
Excédent cumulé :		-15 915.27 €
<i>Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal</i>		
DECIDENT :		
- d'inscrire, section de fonctionnement, en dépense,		
	Déficit antérieur reporté, Article 002:	-2 815.13 €
- d'inscrire, section d'investissement, en recette,		
	Excédent antérieur reporté, Article 001:	77 084.73 €

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Compte de Gestion 2024 du Budget de l'eau :

Le Compte de gestion du receveur est en accord avec le compte administratif, il n'appelle aucune observation ou remarque.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif eau 2025 :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	27 004.87	002	Excédent reporté	0.00
65	Autres charges de gestion courantes	500.00	70	Ventes de Produits et Services	20 820.00
67	Charges Exceptionnelles	500.00	74	Subventions d'exploitation	194 000.00
042	Opération d'ordres entre section – amort	15 000.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00
022	Virement à section d'investissement	169 000.00	77	Autres produits exceptionnel	0.00
014	Atténuation de produits	0.00			
002	Déficit reporté	2 815.13			
TOTAL		214 820.00	TOTAL		214 820.00
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'inv. reporté	0.00	001	Excédent d'investissement reporté	77 084.73
21	Immobilisations Corporelles	132 000.00	10	Dotations, fonds divers	915.27
23	Immobilisations en cours	130 000.00	021	Virement de section de fonctionnement	169 000.00
040	Opération d'ordres entre section	0.00	040	Amortissement	15 000.00
26	Participations	0.00			
10	Dotations, fonds divers	0.00			
TOTAL		262 000.00	TOTAL		262 000.00

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du prix de l'eau :

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix de l'eau voté en 2024, soit les tarifs suivants applicables depuis le 01/08/2024.

abonnement	40.00 €
de 0 à 80 m3	0.60 €
à partir de 81 m3	0.80 €

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

3- Projet salle polyvalente :

- Résultat consultation des entreprises :

Le Maire fait part des résultats de l'appel d'offre. Seul un lot est attribué, pour les autres lots des négociations seront entreprises dans les prochains jours et une nouvelle consultation sera lancé pour les lots infructueux.

Compte tenu des délais des différentes procédures administratives, les travaux ne débiteront pas avant le mois de septembre. L'utilisation et la location des lieux est donc possible jusqu'à fin août.

- Avenant marché de Maîtrise d'Œuvre

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition d'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre déposée par l'Architecte. La mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage du chantier ne sera pas assurée par les architectes.

Marché MO + avenant 1 = 61 955 € ht

Avenant n°2 = - 4 956,40 €

Marché MO = 61 955 – 4 956.40 = 56 998,60 € ht soit 68 398,32 € ttc

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

- Mission OPC

Le conseil municipal décide de confier la mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage du chantier à Monsieur Norbert DISCOURS, Expert en construction – Vivarais Expertise. Le coût de la mission s'élève à 12 320 € ht.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

4- Création d'un emploi saisonnier : adjoint technique :

En prévision de la période estivale, le Conseil municipal crée un emploi d'adjoint technique saisonnier du 1^{er} juin au 31 août 2025. Un appel à candidature va être lancé.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

5- Captage de l'Oultra : choix du bureau d'étude

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de se faire aider par un bureau d'étude pour étudier les différentes solutions de protection du captage de l'Oultra et pour monter les dossiers de demandes d'autorisation de travaux. Il fait part des différentes rencontres avec des professionnels et des propositions reçues.

Le conseil Municipal, confie la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement des berges et de protection du captage de l'Oultra à Mr Antoine BROUSSE – Société 2AMO (Ardèche Assistance à Maîtrise d'Ouvrage). Le coût de la mission est estimé 2 000 € ht (avant-projet sommaire) et 1700 € ht pour le relevé topographique.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

6- Projet aliénation chemins ruraux à Besses :

Considérant que la commune est propriétaire d'un chemin longeant les parcelles cadastrées section F n°1040, 694 et 693 dans le hameau de Besses,

Considérant que la commune est propriétaire d'un chemin longeant les parcelles cadastrées section F n°88, 90, 86, 92, 86 et 85 dans le hameau des Noës

Considérant, d'une part, que ces chemins n'ont plus d'usage public depuis plusieurs décennies, d'autre part, ils ne sont ni utilisés comme voie de passage, ni intégrés dans la voie communale,

Le Conseil municipal

- décide le lancement de la procédure de cession de ces chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du code rural.
- de charger Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ces projets et d'initier toutes les démarches nécessaires à cette procédure de cession.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

7- Natura 2000 – extension périmètre des Hautes Vallées de la Cèze et du Luech :

Monsieur Le Maire fait part de la consultation réglementaire en cours concernant le projet de modification du périmètre du site « Hautes Vallées de la Cèze et du Luech – FR 9101364.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions de modifications du périmètre du site Natura 2000 sur le territoire de la commune, soit une augmentation de la surface classée Natura 2000 de + 119 hectares

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

8- Informations diverses :

- Inauguration du hangar communal :

L'inauguration du hangar communal est prévue le samedi 17 mai 2025 à 11h en présence de M. Patrick MALAVIELLE, vice-président du conseil départemental du Gard. Les habitants sont conviés à cette cérémonie.

La séance est levée à 21h15.